

Résultats des indicateurs pour l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins

Prise en charge des patients hémodialysés chroniques

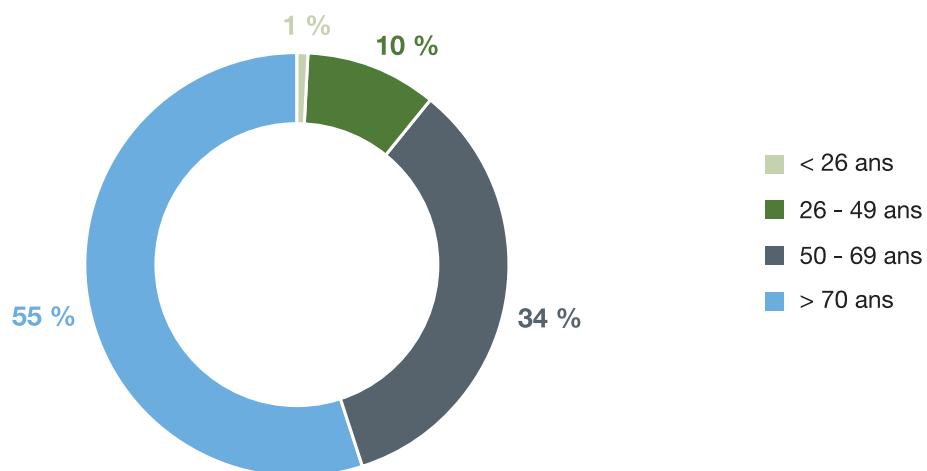
Campagne 2017 – Données 2017

- ▶ 15 708 dossiers analysés représentant environ 37 % des patients hémodialysés chroniques pris en charge en France (N = 42 909).
- ▶ 99,7 % des structures (314) prenant en charge des patients en hémodialyse en centre, unité médicalisée, unité d'autodialyse ou à domicile.
- ▶ 6 indicateurs recueillis par les structures, dont 4 pour lesquels les résultats sont diffusés publiquement pour chaque établissement.

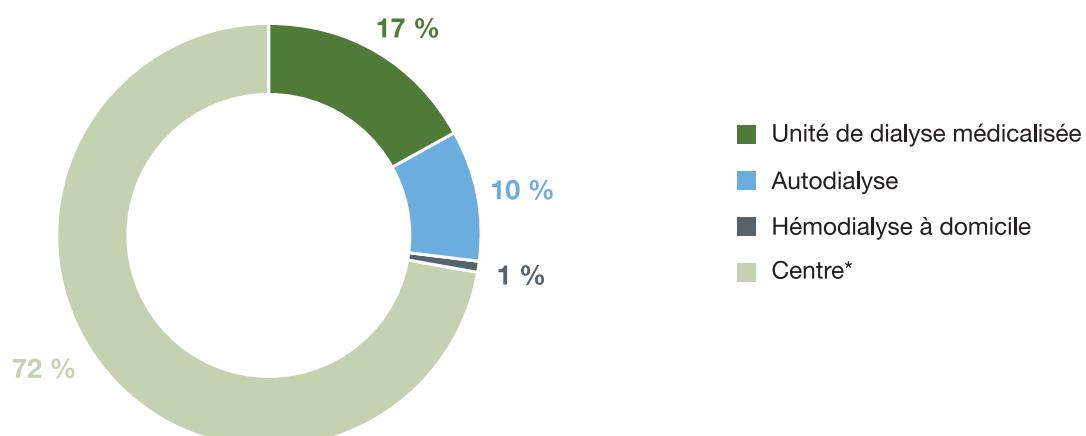
Caractéristiques des dossiers évalués

Chaque structure prenant en charge des patients hémodialysés chroniques, quelles que soient leurs modalités (centres, unités de dialyse médicalisées, unités d'autodialyse assistée ou non, domicile), analyse un maximum de 60 dossiers tirés au sort à partir des données du PMSI.

Répartition des dossiers en fonction de l'âge et du sexe
(âge moyen : 69,5 ans ; âge médian : 71 ans ; 60 % d'hommes)

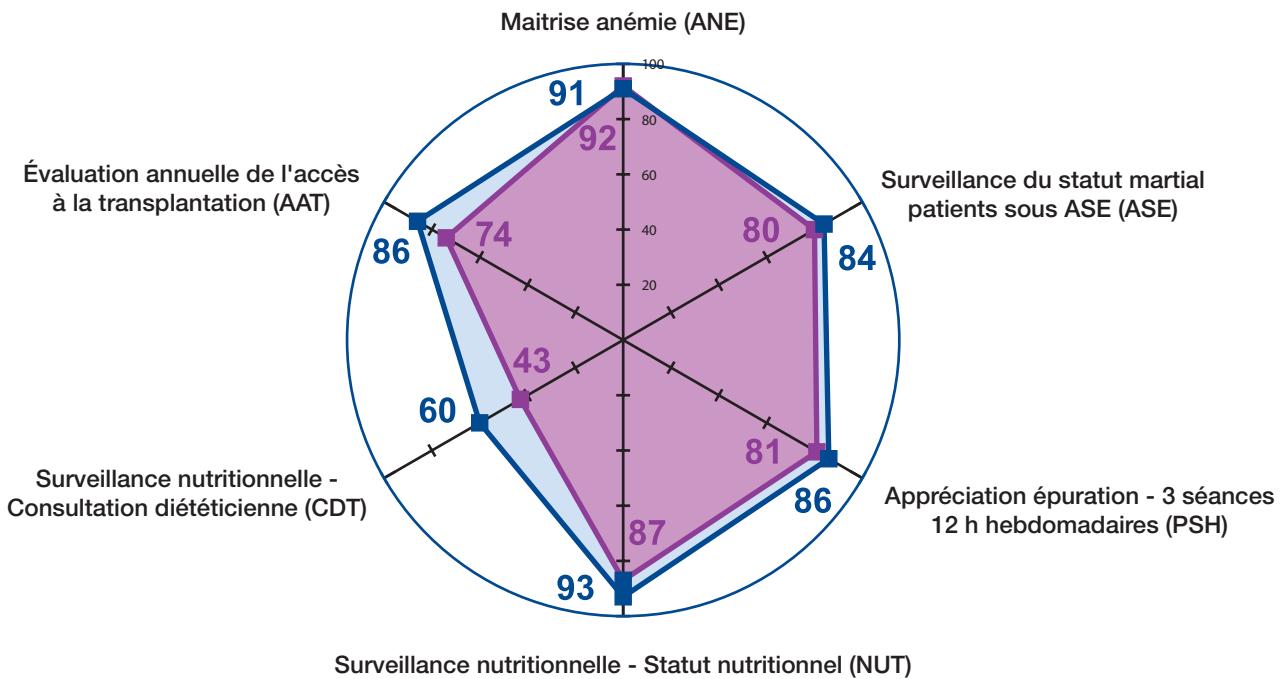


Répartition des dossiers selon les modalités
de prise en charge de l'hémodialyse



* Sur représentation des centres au regard
des données du registre REIN.

Résultats des 6 indicateurs - Moyennes pondérées nationales



Principaux constats

- Tous les indicateurs présentent une variabilité nationale importante. Cette variabilité se retrouve également au niveau des variabilités régionales.
- **Parmi les 6 indicateurs recueillis en 2017 :**
 - ▷ 5 indicateurs présentent un taux national pondéré supérieur à 80 % (ANE, ASE, PSH, NUT, AAT), dont 2 un taux supérieur à 90 % (ANE et NUT) ;
 - ▷ l'indicateur portant sur la « Surveillance nutritionnelle avec une consultation diététicienne (CDT) » présente une moyenne pondérée plus faible (60 %).
- **Entre les 2 recueils, tous les résultats ont progressé, dont 2 indicateurs de façon très importante :**
 - ▷ la traçabilité de la consultation avec une diététicienne pour les patients à risque de dénutrition : passage de 43 % à 60 % (+ 17 points). Ce taux reste encore faible et une analyse doit être conduite au niveau de chaque établissement afin de pouvoir proposer aux patients qui le nécessitent une consultation spécialisée.
 - ▷ l'évaluation annuelle de l'accès à la transplantation : passage de 74 % à 86 % (+ 12 points). En 2017, 89,3 % des établissements ont atteint ou dépassé l'objectif de performance de 80 %.
- 13 % des structures de dialyse ne déclarent pas de ressources en temps diététicienne en 2017. La prise en charge de la dénutrition est pourtant un sujet de préoccupation important chez les patients hémodialysés chroniques et une meilleure traçabilité de la « Surveillance nutritionnelle avec une consultation diététicienne » permettrait de s'assurer que les ressources en temps diététicienne sont bien mises à profit pour les patients.
- Enfin, la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique dédiés à l'hémodialyse peut largement progresser (61 %).

En vertu de l'article L. 6113-3 du code de la santé publique, tous les établissements de santé doivent faire l'objet d'une procédure de certification. Cette procédure a pour objet d'apprécier la qualité d'un établissement à l'aide d'indicateurs, de critères ou de référentiels.

Depuis 2006, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Haute Autorité de Santé (HAS) ont engagé des travaux pour mettre en œuvre un recueil généralisé d'indicateurs.

Depuis 2009, chaque établissement de santé concerné doit publier les indicateurs de qualité dont la liste est fixée annuellement par arrêté ministériel.

Pour chaque établissement répondant, les résultats individuels et comparatifs ainsi que l'analyse complémentaire sont accessibles sur la plateforme QUALHAS. Pour y accéder, contacter le Département de l'Information Médicale (DIM) de votre établissement.

QUALHAS : outil de management de la qualité pour les établissements de santé.

- Recueil standardisé et sécurisé des indicateurs nationaux.
- Restitution des résultats détaillés pour chaque établissement de santé.
- Restitution des résultats comparatifs (nationaux, régionaux, catégorie d'ES).

Pour tout établissement, les résultats sont affichés sur **Scope Santé**, site d'information sur la qualité de la prise en charge dans les établissements de santé à destination des usagers. Scope Santé affiche les :

- résultats des indicateurs diffusés publiquement par établissement ;
- résultats de la certification.



www.scopesante.fr



Le rapport est en ligne sur www.has-sante.fr

Décembre 2017